Couvrir le cri des voies

Phase 1 : les travaux débuteront à la fin de l'automne 2003 et dureront environ 22 mois. Ils consistent à couvrir totalement les talus et les voies sur quatre tronçons de 100 m chacun. Pour notre ville, 3 tronçons sont concernés, il s'agit des zones situées:

- entre la passerelle reliant l'avenue Aubert et l'avenue Quinson et l'entrée de la gare RER de Vincennes,
- après la place du Général-Leclerc sur 100 m (fin de la couverture au niveau du 10, avenue Pierre-Brossolette et du 13, avenue gabriel-Péri),
- avant le pont de la Pépinière (au niveau du 20, boulevard de la Libération).

La couverture sera constituée d'un assemblage de chevêtres, poutres et dalles préfabriquées mis en place de nuit hors exploitation. Ces éléments reposeront sur des poteaux appuyés sur des murs existants ou sur des fondations isolées, réalisées de jour.

Les travaux de réalisation nécessiteront l'occupation temporaire du trottoir et de la file de stationnement ou de circulation routière située le long des voies. Des clôtures seront installées afin de protéger l'accès aux travaux. La circulation piétonne sera maintenue sur le trottoir opposé. Le chantier débutera par des opérations de démolition, de déblais et de remblais, afin de "reprofiler" les talus.

Cette étape comporte d'importants mouvements de terre, avec excavatrices et camions. Le programme se poursuivra ensuite par la pose des poteaux et des ouvrages de soutien de la couverture, à l'aide notamment d'une grue. Enfin, le bétonnage de la dalle se poursuivra par des travaux d'étanchéité, de protection et diverses finitions techniques. Les arbres enlevés seront en très grande majorité replantés ou remplacés à l'issue des travaux.

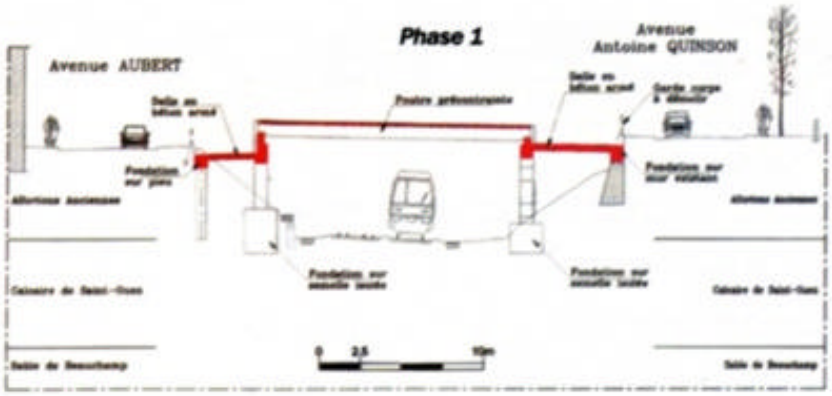

Limiter les nuisances et les risques

Tout chantier entraîne inévitablement des perturbations locales temporaires. Les opérateurs ont étudié toutes les mesures pour en limiter les effets et assurer une sécurité maximale.

- *Des espaces définis*

Les aires de chantier seront localisées pour engendrer le moins de perturbations possibles vis-à-vis du patrimoine. Une fois les travaux terminés, elles seront remises en état.

Les arbres d'alignement supprimés en haut des talus seront replantés, sauf au droit de l'ouvrage de désenfumage implanté avenue Pierre- Brossolette à Vincennes.

- *Des circulations organisées*

Les camions et les engins de travaux seront stationnés sur une aire entourant les zones de chantier. Les palissades empiéteront donc sur les rues adjacentes, supprimant ou limitant le stationnement et la circulation selon un plan précis.

Des fermetures ponctuelles de la circulation routière adjacente seront nécessaires. Elles se feront essentiellement la nuit (entre 23 h et 6 h). Dans ce cas, des plans locaux de circulation seront organisés et les riverains préalablement informés.

UN FINANCEMENT COLLECTIF

Le financement de l'isolation phonique des voies de la ligne A est découpé selon les 3 phases (valeurs au 1er janvier 2002) :

- Phase 1 : 20,84 millions d'euros

- Phase 2 : 23,55 millions d'euros

- Phase 3 : 7,32 millions d'euros

L'estimation du coût total du projet s'élève à 51,71 millions d'euros. Cette estimation ne prend pas en compte les aménagements de surface réalisés directement par les communes. La phase 1 est par ailleurs inscrite dans le plan État-Région 2000-2006.

PLUSIEURS PARTENAIRES FINANCENT CE PROJET.

La répartition des dépenses est la suivante :

- Région Île-de-France : 50%

- Département du Val-de-Marne : 12,5 %

- Ville de Saint-Mandé : 3,125 %

- Ville de Vincennes : 8,594 %

- Ville de Fontenay-sous-Bois : 0,781 %
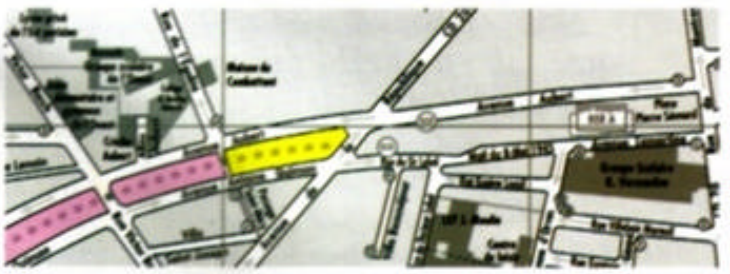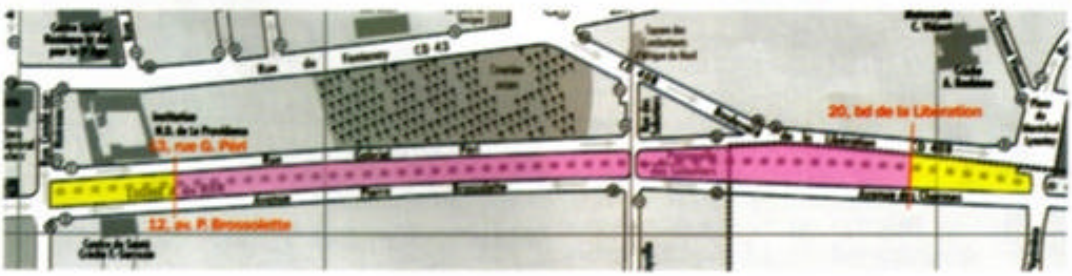
- RATP: 25 %